

entre les diplômés sanitaires et sociaux

► J'ai le diplôme d'Aide-soignant



Fiche métier sur notre site www.mip-louhans.asso.fr

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation...
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/BEP)			
Ambulancier	1 seule possibilité : suivre le parcours modulaire : inscription aux mêmes périodes que les candidats suivant le parcours complet, mais dispense des épreuves de sélection (écrit, stage et oral).		4 modules sur 8 : 2, 4, 5 et 7
Aide médico-psychologique (AMP)	Oui	Non	3 modules sur 6 : DF1, DF2 et DF6
Assistant de vie aux familles (Titre pro)	Non	Non	1 module sur 3 : CCP1
Auxiliaire de Puériculture	2 possibilités : - Suivre le cursus modulaire (vous bénéficiez de dispenses pour 6 modules sur 8, les modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8) : faire un courrier au directeur de l'école d'auxiliaire de puériculture (attention peu de places). Attention risque de difficulté de prise en charge financière des modules restant. - Suivre le parcours complet : les candidats suivent la totalité de la formation, mais sont dispensés à l'examen des 6 modules. Ils s'inscrivent et passent les sélections aux mêmes dates que les autres candidats (dispense de l'épreuve de culture générale uniquement).		
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	2 modules sur 6 : DF1 et DF2
CAP Petite Enfance	Non	Non	1 unité professionnelle sur 3 : unité 2
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 module sur 3 : unité 2

► Un diplôme de niveau III (Bac+2)

Infirmier	Une personne titulaire du diplôme d'aide-soignant et justifiant de 3 ans d'exercice professionnel à temps plein bénéficient d'une sélection particulière et de dispenses de formation. - Inscription aux mêmes dates que les autres candidats dans une ou plusieurs écoles, mais épreuves de sélection différentes : épreuve d'une 2h, uniquement écrite (aucun oral), qui consiste en une analyse de 3 situations professionnelles (soumises par l'école). Chaque situation fait l'objet d'une question. Il faut obtenir une note au moins égale à 15/30 à cette épreuve. - Dispense de 3 unités d'enseignement, ainsi que du stage de 5 semaines prévu au 1er semestre.		
-----------	--	--	--

Aucune dispense (ni pour la sélection ni pour la formation) pour les diplômes de Moniteur Educateur, TISF et Assistant familial.

► J'ai le DEAVS



Fiche métier sur notre site www.mip-louhans.asso.fr

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/BEP)			
Ambulancier	1 seule possibilité : suivre le parcours modulaire : inscription aux mêmes périodes que les candidats suivant le parcours complet, mais dispense des épreuves de sélection (écrit, stage et oral).		3 modules sur 8 : 4, 5 et 7
Aide médico-psychologique (AMP)	Oui	Non	4 modules sur 6 : 1, 2, 5 et 6
Aide Soignant	2 possibilités : - Suivre le cursus modulaire (vous bénéficiez de dispenses pour 4 modules sur 8, les modules 1, 4, 5 et 7) : faire un courrier au directeur de l'école d'aide-soignant (attention peu de places). Attention risque de difficulté de prise en charge financière des modules restant. - OU Suivre le parcours complet : les candidats suivent la totalité de la formation, mais sont dispensés à l'examen des 4 modules. Ils s'inscrivent et passent les sélections aux mêmes dates que les autres candidats (dispense de l'épreuve écrite uniquement).		
Assistant de vie aux familles (Titre pro)	Non	Non	2 modules sur 3 : CCP 1 et 3 <i>Les personnes ayant obtenu leur DEAVS avant la réforme du diplôme (arrêté du 04/06/07) valident tous les modules.</i>
Auxiliaire de Puériculture	2 possibilités : - Suivre le cursus modulaire (vous bénéficiez de dispenses pour 3 modules sur 8, les modules 4, 5 et 7) : faire un courrier au directeur de l'école d'auxiliaire de puériculture (attention peu de places). Attention risque de difficulté de prise en charge financière des modules restant. - OU Suivre le parcours complet : les candidats suivent la totalité de la formation, mais sont dispensés à l'examen des 3 modules. Ils s'inscrivent et passent les sélections aux mêmes dates que les autres candidats (dispense de l'épreuve de culture générale uniquement).		
CAP Petite Enfance	Non	Non	2 unités professionnelles sur 3 : unités 1 et 3
Mention complémentaire aide à domicile	Les titulaires de la Mention Complémentaire d'Aide à domicile obtiennent le DEAVS par équivalence		

► Un diplôme d'Etat de niveau IV (Bac)

Moniteur Educateur	Oui	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)	Non	Non	1 module sur 6 : DF3

► Un diplôme d'Etat de niveau III (Bac+2)

Educateur de Jeunes Enfants	DEAVS + 3 ans d'exp dans le secteur de la petite enfance : possibilité de s'inscrire au concours d'entrée (Concours très sélectif de niveau Bac).		
Educateur Spécialisé	DEAVS + 5 ans d'exp dans un emploi correspondant au DEAVS : possibilité de s'inscrire au concours d'entrée (Concours très sélectif de niveau Bac).		
Infirmier	Possibilité de se présenter au concours (sur décision d'un jury) pour les personnes justifiant, à la date de début des épreuves du concours, d'une activité professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur sanitaire et social ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale.		

Aucune dispense (ni pour la sélection ni pour la formation) pour les diplômes d'assistant de service social, d'assistant familial et d'éducateur technique spécialisé.